

## L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine  
du lundi 3 au dimanche 9 octobre 2022



**POLICE**  
RIVIERA

**281 interventions**



**AMBULANCE**  
RIVIERA

**91 interventions**



**PROTECTION**  
**CIVILE** RIVIERA  
PAYS-D'ENHAUT

**543 jours de service**  
Cours de répétition



**SDIS**  
RIVIERA

**20 interventions**

## **Interventions diverses**

*Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services*



### **Blonay-Saint-Légier**



#### **04.10.2022 - 0000 : un patient évacué par une fenêtre**

Un équipage d'Ambulance Riviera et un équipage du SMUR prennent en charge un patient victime d'une importante hémorragie à son domicile. Devant l'impossibilité d'évacuer la personne par les escaliers de l'immeuble, il est fait appel à quatre pompiers qui se rendent sur les lieux avec un camion-échelle de 30 mètres. Deux professionnels des soins devant rester de manière constante aux côtés du patient, ils sont également transportés par l'échelle des pompiers, via une fenêtre de l'immeuble. Le patient est ensuite acheminé vers un établissement de soins. Une patrouille de police participe également aux opérations.



### **Corseaux**



#### **05.10.2022 – 1035 : contrôle antipollution hors délai**

Lors d'un contrôle de la circulation sur la route de Lavaux, les policiers interceptent un automobiliste. Le contrôle antipollution de sa voiture n'ayant pas été effectué dans le délai imparti, l'intéressé fait l'objet d'une dénonciation à l'autorité compétente.



### **Montreux**



#### **03.10.2022 – 1825 : accident de la circulation avec blessé**

Un motocycliste circule à vive allure sur la Grand-Rue en direction de Villeneuve. Parvenu au giratoire qui permet d'accéder au parking souterrain du Marché, il n'accorde pas la priorité à un automobiliste déjà engagé et percute sa voiture. Lors du choc, le motard est propulsé à une dizaine de mètres et atterrit dans des buissons. Grièvement blessé, il est pris en charge par un équipage ambulancier et conduit au CHUV. Les deux véhicules sont évacués par une société de dépannage. Les pompiers interviennent pour traiter la pollution d'hydrocarbure sur la chaussée. Un rapport d'accident est dressé.



#### **04.10.2022 - 1350 : une importante pollution de mazout**

Une dizaine de pompiers sont mobilisés avec quatre véhicules après qu'un camion a perdu une importante quantité de mazout, entre 200 et 300 litres, sur une surface d'environ 200 mètres carrés, sur un parking et dans une canalisation. Les pompiers se rendent sur place avec, entre autres, un camion de Défense Contre Hydrocarbures (DCH). Ils utilisent un produit absorbant spécial pour traiter la pollution et parviennent à récupérer le carburant qui a coulé dans la canalisation. Leur mission dure près de 4 heures.



#### **05.10.2022 – 0830 : accident de la circulation avec blessés**

Au col de Jaman, un quad transportant deux personnes circule sur le chemin de la Montagne-d'Amont interdit à la circulation. Sur l'arrière de l'engin sont chargées des plaques métalliques qui excèdent le poids maximal autorisé. Dans une courbe, le quad bascule en arrière et dévale un talus, faisant plusieurs tonneaux. Le conducteur et son passager sont éjectés. Blessés, ils sont pris

en charge par la REGA et hélicoptés au CHUV. Une entreprise de dépannage intervient pour évacuer le quad. Un rapport d'accident est dressé.

### Pollution sonore

En cours de patrouilles entre le mercredi 5 et le vendredi 7 octobre, les policiers interceptent et dénoncent à l'autorité compétente deux automobilistes à la conduite sportive, l'un à l'avenue des Planches et le second à l'avenue Alexandre-Vinet à Clarens.



### 08.10.2022 - 1025 : trottinette non-conforme et conduite sans permis

Un jeune homme est intercepté à la rue des Bosquets, alors qu'il circule sur une trottinette électrique non-conforme et sans être au bénéfice d'un permis de conduire. Son engin est saisi. L'intéressé est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

### Autres



Le cours de répétition de la compagnie 3 a eu lieu du lundi 3 au vendredi 7 octobre. Tous les astreints de l'assistance, l'appui, l'aide à la conduite et la logistique ont entraîné les éléments propres à leur domaine. Le jeudi, à l'occasion de l'exercice de compagnie, les miliciens ont pu mettre en pratique l'instruction reçue en début de semaine.

Le jeudi 6 octobre, une vingtaine d'astreints appartenant à la formation d'intervention régionale (FIR) ont exercé leurs connaissances en télématique à l'occasion d'un exercice en soirée.



## Radars mobiles

| Date     | Lieu                            | Vitesse limitée | Vitesse la plus élevée | Véhicules contrôlés | Véhicules dénoncés | % des usagers en infraction |
|----------|---------------------------------|-----------------|------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------|
| 04.10.22 | La Tour-de-Peilz, Rte de Blonay | 50 km/h         | 69 km/h                | 302                 | 24                 | 7.947%                      |
| 05.10.22 | Chernex, Rue Deux Fontaines     | 30 km/h         | 40 km/h                | *                   | 9                  | *                           |
| 07.10.22 | Jongny, Ch. Tuilière            | 30 km/h         | 54 km/h                | *                   | 30                 | *                           |

\* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

## Radars fixes

| Lieu  | Vitesse limitée | Véhicules contrôlés | Infractions |         | % des usagers en infraction |
|---|-----------------|---------------------|-------------|---------|-----------------------------|
|   |                 |                     | Feu rouge   | Vitesse |                             |
| Clarens,<br>Rue Gambetta<br>(sens descendant) | 50 km/h         | 29'011              | 39          | 22      | 0.210%                      |
| Clarens,<br>Av. E.-Rambert                    | 50 km/h         | 17'917              | 10          | 0       | 0.056%                      |